



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 457

### DEVIS AVEC LA SOCIÉTÉ MONKEY KWEST POUR L'ORGANISATION D'UN JEU D'ÉVASION « HARRY POTTER » DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINÉMA 2025

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune a pour intérêt de proposer des événements culturels et variés aux Tabernaciennes et Tabernaciens ;

**Considérant** que la commune organise la onzième édition du festival du cinéma de Taverny avec pour thème « le conte au cinéma » ;

**Considérant** que la société MONKEY KWEST propose la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion au profit de la commune ;

**Considérant** que la prestation aura lieu le samedi 4 octobre 2025 au parc François Mitterrand à Taverny pour un montant total de 4 900 € HT (QUATRE MILLE NEUF CENT EUROS HT) soit 5 880 € TTC (CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE- VINGT EUROS TTC) ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, les marchés publics, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**Considérant** qu'en conséquence, il y a nécessité de signer un devis relatif à la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion avec la société MONKEY KWEST.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250625-AR2025\_457-AR-1-1\_1

Réception en sous-préfecture le : 30/06/2025

Publication le : 30 JUIN 2025

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le devis, n°20250521-142940000, relatif à la mise en place et l'organisation d'un jeu d'évasion dans le cadre du festival du cinéma 2025 de Taverny, avec la société MONKEY KWEST, sise 3 rue Lapeyriere à PARIS (75018) est accepté et signé.

N° SIRET : 83794099800011

### Article 2 :

L'organisation du jeu d'évasion « HARRY POTTER » aura lieu le samedi 4 octobre 2025 de 10h à 18h au parc François-Mitterrand à Taverny (95150).

Le devis inclut :

- la création et le paramétrage d'un parcours de jeu indoor dans le parc Parc François-Mitterrand à Taverny : Jeu Harry Potter pour les Familles + Enfants (6-12 ans) : 500 joueurs (sur une base de 5 joueurs par équipes) ;
- l'animation de l'Escape Game outdoor par les équipes de Monkey Kwest : 3 animateurs prévus ;
- la création de la plateforme d'inscription personnalisée online ;
- un Kit de communication réseaux sociaux.

### Article 3 :

Le coût de cette prestation est de 4 900 € HT (QUATRE MILLE NEUF CENT EUROS HT) soit 5 880 € TTC (CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS TTC). Le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation de la facture, à l'issue de la manifestation.

### Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025.

### Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

### Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



Fait à Taverny, le 25 Juin 2025  
Le Maire,

  
Florence PORTELLI